

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVEYRON

DE LA COMMUNE DE MANHAC

Nbre de Conseillers..15.....

SEANCE DU..07 décembre 2010

en exercice.....15.....

qui ont pris part à la délib. 12

L'an deux mil dix le sept décembre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de REY Christian, Maire.

Présents : REY Christian, DELTORT André, BOUDOU Patrice, BOUZAT Serge, BLANCHYS François, CADARS Fabienne, FUERTES Geneviève, ALVERNHE Jacques, GAYRAUD Dominique, LAPORTE Sylvette, SOULIE Julien, CAVAILLE Florence.

Absents excusés : , BELREDON Martine, SERIEYS Gilles, CALMELS Bernard

M. DELTORT André a été nommé secrétaire.

Objet : tarif achat concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal prise le 28/12/2000 de ne vendre que des concessions trentenaires à compter de janvier 2001 et la délibération en date du 18 janvier 2007 fixant le tarif à vingt deux euros le m².

Il propose de revoir le tarif pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de fixer le prix d'achat des concessions dans les cimetières de Naves et de Manhac à trente Euros le m² à compter du 01 janvier 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture et publication le